

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE133

présenté par  
M. Potier, rapporteur

### ARTICLE 43

I. - À l'alinéa 28, après le mot :

« économiques »,

insérer les mots :

« énumérés ci-après ».

II.- En conséquence, à cet alinéa, supprimer les mots : « ci-après ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.